Informations de base

1995/0108(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord CE/Canada: programme de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur **Subject** 4.40.20 Coopération et accords pour l'éducation, la formation et la jeunesse **Zone géographique** Canada	

Acteurs principaux

	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
Parlement européen	BUDG Budgets		
	CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

	Formation du Conseil	Réunions	Date
Conseil de l'Union européenne	Education, jeunesse, culture et sport	1839	1995-03-31
	Education, jeunesse, culture et sport	1875	1995-10-23
	Télécommunications	1888	1995-11-27

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
31/03/1995	Débat au Conseil		Résumé
26/07/1995	Publication de la proposition législative	COM(1995)0077	Résumé
18/09/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/10/1995	Vote en commission		
10/10/1995	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0240/1995	
12/10/1995	Débat en plénière		
27/11/1995	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		

27/11/1995	Fin de la procédure au Parlement		
13/12/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/0108(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 127 Traité CE (avant Amsterdam) E 126 Traité CE (avant Amsterdam) E 228-p2/3-a1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/4/07054

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0240/1995 JO C 287 30.10.1995, p. 0017	10/10/1995	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0491/1995 JO C 287 30.10.1995, p. 0230-0238	13/10/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1995)0077 JO C 305 16.11.1995, p. 0003	26/07/1995	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1995/0523
JO L 300 13.12.1995, p. 0018 Résumé

Accord CE/Canada: programme de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur

1995/0108(CNS) - 27/11/1995 - Acte final

-OBJECTIF : conclusion d'un accord de coopération entre la Communauté et le Canada dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. L'objectif de cet accord est de promouvoir l'amélioration qualitative des relations entre les parties à leur avantage mutuel, à partir de collaborations dans le domaine de l'éducation et de la formation. -MESURE COMMUNAUTAIRE : Décision 95/523/CE du Conseil concernant la conclusion de l'accord entre la CE et le Canada établissant un programme de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation. -CONTENU : L'accord prévoit les catégories d'activités suivantes: . projets communs réalisés par des partenaires CE/Canada : ceux-ci peuvent se composer d'institutions d'enseignement supérieur, d'établissements de formation professionnelle ou des deux. Les partenaires sont incités à impliquer dans leurs activités d'autres acteurs concernés, en tant que membres associés afin de renforcer les liens avec le monde professionnel. Afin de maximiser les avantages apportés par le caractère multilatéral de la coopération, les partenariats comprendront au moins 3 partenaires de chaque côté de l'Atlantique, dont deux doivent se trouver respectivement dans des Etats membres différents de la CE et des provinces canadiennes (sont notamment éligibles les activités de placement y compris la préparation linguistique des étudiants, l'élaboration de programmes d'études novateurs et l'organisation de courts programmes intensifs de 3 semaines, etc.); . mesures complémentaires comprenant notamment des échanges d'expérience dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, afin d'intensifier le dialogue entre la Communauté et le Canada (organisations de conférences portant sur des questions intéressant les parties et la diffusion d'informations sur le programme lui-même et ses résultats) et une assistance technique aux activités déployées par le programme. Une annexe à l'accord précise les actions éligibles au titre du présent accord. .comitologie : un comité mixte est établi composé de représentants de la CE et du Canada et qui a pour mission d'évaluer les activités de coopération prévues par le programme et d'en mesurer l'efficacité ; .financement : les activités de coopération sont supportées à parité entre les parties. En ce qui concerne la participation de la Communauté, le montant de référence est fixé à 3,24 MECUs sur 5 ans (les crédits annuels sont autorisés par l'autorité budgétaire dans la limite des perspectives financières); .durée de l'accord : période initiale de 5 ans (1995-1999) à partir du jour de son entrée en vigueur (date à laquelle les parties se seront notifié mutuellement que toutes les procédures nécessaires auront été accomplies).

Accord CE/Canada: programme de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur

1995/0108(CNS) - 13/10/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Mary BANOTTI (PPE, Irl.), le Parlement européen approuve la conclusion de l'accord de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur conclu entre l'Union européenne et le Canada.

Accord CE/Canada: programme de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur

1995/0108(CNS) - 31/03/1995

Le Conseil a pris note d'un rapport intérimaire oral présenté par Mme CRESSON sur l'état de la négociation d'accords CE/Etats-Unis et CE/Canada dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation, suite aux mandats de négociation définis par le Conseil le 21 novembre 1994.

Accord CE/Canada: programme de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur

1995/0108(CNS) - 26/07/1995 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclusion d'un accord de coopération entre la Communauté et le Canada dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. CONTENU : L'accord prévoit la conclusion de projets communs d'enseignement réalisés par des partenaires CE/Canada. Les partenariats comprendront au moins 3 partenaires de chaque côté de l'Atlantique, dont deux doivent se trouver respectivement dans des Etats membres différents de la Communauté et des provinces canadiennes (sont notamment éligibles les activités de placement y compris la préparation linguistique des étudiants, l'élaboration de programmes d'études novateurs et l'organisation de courts programmes intensifs de 3 semaines, etc.). Un comité mixte est établi composé de représentants de l'Union et du Canada ayant pour mission d'évaluer les activités de coopération prévues par l'accord. Le budget inscrit pour la réalisation des activités prévues par l'accord est de 3,240 MECUs. La durée de l'accord est de 5 ans (1995-1999) à partir du jour de son entrée en vigueur.